

Professionnels de santé



© 2015 Les Echos Publishing

L'Ordre national des infirmiers (ONI), en lien avec le ministère de la Santé, a fait quelques recommandations à l'ensemble des professionnels de santé concernant leur pratique lorsque la température grimpe.

Il rappelle en premier lieu que des fiches techniques réalisées par le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) concernant la pratique en période de canicule, notamment pour la prise en charge de populations ou pathologies spécifiques et l'adaptation des traitements médicamenteux, sont disponibles sur le site internet du ministère de la santé.

Il propose également aux praticiens de profiter de leurs visites pour sensibiliser les patients les plus fragiles (personnes âgées de plus de 65 ans, handicapées ou malades à domicile, dépendantes, femmes enceintes, jeunes enfants, personnes en situation de précarité et sans domicile fixe, travailleurs en extérieur...) aux gestes à adopter pour lutter contre la chaleur. Il leur conseille également d'encourager ces patients à s'inscrire sur les registres communaux pour recevoir l'aide de bénévoles.

Enfin, l'ONI indique que l'Agence régionale de santé (ARS) reste le point de contact et d'information pour toute question ou signalement de situations sensibles particulières.

© 2015 Les Echos Publishing